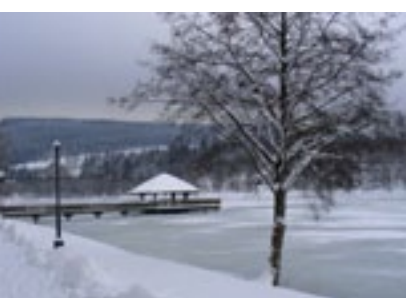
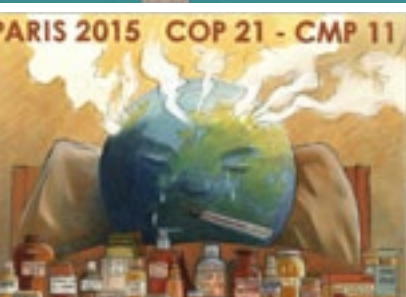


Éditorial

Le Mot de la Présidente



Au démarrage de cette nouvelle année 2016, je voudrais vous la souhaiter excellente et que les défis du développement durable soient au cœur de nos préoccupations. L'aménagement du territoire est le reflet de nos manières de vivre, de l'organisation des fonctions sociales, économiques et environnementales et son développement doit également répondre aux accords de la COP21, récemment votés à Paris, pour minimiser au maximum le réchauffement climatique.

Pour cette année nouvelle, l'équipe de la MuFA, vous propose un programme ambitieux pour vous informer, former aux thématiques du développement territorial en impliquant largement la population au débat sur les enjeux de l'aménagement. Découvrez-le dans les pages de notre bulletin d'information.

A la demande du cabinet du Ministre Di Antonio, la formation au nouveau CoDT, qui entrera en vigueur dans le courant de l'année, fera l'objet d'une attention particulière et sera l'objectif prioritaire dès qu'il sera voté au Parlement Wallon pour que chacun-e puisse comprendre et se réapproprier cette nouvelle législation. C'est en partenariat avec les autres Maisons de l'urbanisme, IEW (Inter Environnement Wallonie), la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial), l'UVCW (Union des Villes et Communes Wallonnes) et les conseillers du ministre que diverses formations auront lieu dans les CCATM et les communes.

Les Quartiers Nouveaux sont aussi à la Une de l'actualité wallonne avec la sortie du nouveau référentiel et l'appel à manifestation d'intérêt lancés le 17 novembre à Louvain-la-Neuve. Sur le territoire de la MuFA, 22 sites potentiels ont été relevés dans « l'analyse prospective relative à la localisation de nouveaux quartiers, qui constituent une réponse au défi démographique » réalisée par la CPDT. Le référentiel Quartiers Nouveaux propose de développer l'urbanisation nouvelle en visant 17 ambitions réparties en 4 thèmes et avec la participation et le partenariat entre les différents acteurs en transversal (le référentiel est consultable à la MuFA ainsi que sur le site internet de la DGO4 <http://spw.wallonie.be/dgo4>). Dans cette optique de participation, le rôle de la MuFA sera d'encourager la participation citoyenne par les activités proposées à la population.

Que cette année 2016 soit donc tournée vers un développement territorial durable qui soit le reflet d'un vrai vivre ensemble !

Laurence SCHALKWIJK, Présidente de la MuFA

Programme 2016

La MuFA en 2016...



La participation citoyenne est le quatrième pilier du développement durable. Par ces activités la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne y contribue et souhaite encore davantage ouvrir le débat avec la population sur les enjeux de l'urbanisation au cours des cinq prochaines années de son agrément.

Un pôle important de nos activités se fait au service des Communes et CCATM : l'objectif de cette année 2016, comme l'annonce l'édito de notre présidente, sera d'informer et de former la population, principalement les CCATM, à la nouvelle législation dès qu'elle sera votée. Une journée commune avec la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, réunissant l'ensemble des acteurs du territoire, sera sans doute programmée fin du second trimestre. Nous avons également opté pour faire le tour des CCATM avec un



module d'information générale. Il sera rédigé avec l'ensemble de Maisons de l'urbanisme, en collaboration avec la Région Wallonne pour avoir une ligne de conduite cohérente à travers la Wallonie. D'autres modules spécifiques sur les nouveaux outils seront proposés ensuite. Les ateliers pour les services urbanisme et les élus de nos communes seront complémentaires aux formations données par l'UVCW et la CPDT.

La sensibilisation du public jeunesse se poursuivra cette année par l'organisation de 2 stages : l'habituel « Explorateurs du territoire » aura lieu en août à Marloie pour le 9-12ans. Un nouveau stage « Navetteurs du territoire » visera les 11-14ans et se déroulera en avril. Il permettra aux adolescents de découvrir quatre villes de Wallonie par l'angle de leur aménagement et développement territorial.



Pour les animations tout public, nous poursuivrons notre objectif d'information et de sensibilisation grâce à des visites, des conférences et des cycles d'animations. De plus, que toute personne qui se sent concernée par l'aménagement de son cadre de vie vienne nous rendre visite, nous poser ses questions ou consulter des livres et autres ouvrages : **notre guichet de l'urbanisme et notre centre de documentation vous sont ouverts.**

Concrètement, diverses activités seront programmées, que ce soit en collaboration avec le PNDO (Parc Naturel des Deux Ourthes) pour découvrir les villages de Steinbach et Bertogne lors de leur visite axée sur l'analyse paysagère au printemps et à l'automne, ou avec l'ASBL RND (Ressources Naturelles et Développement) pour mettre en valeur l'utilisation de la pierre locale et du bois dans les constructions. Des conférences thématiques, liées à l'actualité seront organisées au cours de l'année, pour citer quelques thèmes : les quartiers nouveaux, l'urbanisation des espaces ruraux, les espaces publics,...



La participation dans les projets de développement territorial: La MuFA est également concernée par le regard que porte le citoyen sur son cadre de vie. Afin de soutenir et sensibiliser toujours plus cette implication de tout un chacun, dans le cadre du programme de rénovation urbaine de Barvaux, une démarche exploratoire sera proposée à des citoyens. Ce relevé sera réalisé en collaboration avec les auteurs de projet et la ville de Durbuy pour qu'il puisse être intégré à l'analyse. Cette démarche pourra également se répéter dans d'autre projet d'aménagement.

Tenez-vous au courant de nos activités grâce à notre agenda en ligne sur www.mufo.be !

Les traversées

Les aspects urbanistiques et les enjeux



Le 19 novembre dernier, plus de 50 participants (mandataires, fonctionnaires et conseillers des services d'urbanisme communaux) se sont réunis pour une matinée autour du thème «**les traversées d'agglomérations, pour quelle image rurale?**» La gestion des traversées de villages fait en effet partie de notre quotidien. Elle assure notre sécurité en tant qu'habitant, permet au conducteur de franchir un village et a un impact majeur sur nos lieux de vie.

La traversée sous-entend une dynamique, une mobilité. Nous sommes à l'extérieur de l'agglomération, à l'intérieur ensuite, pour en ressortir enfin. Les perceptions de ce mouvement sont différentes, l'une par l'habitant, l'autre par l'utilisateur (vélos, voitures, camions, tracteurs, bus, et également piétons). A travers ces traversées, des hiérarchies dans les voiries se créent. **L'agglomération**, c'est le village. C'est le cadre bâti qui regroupe différentes fonctions. Son organisation est complexe : une densité, des implantations, des espaces publics variés, des fonctions diverses (transition, circulation, parking, entreposage, lieu de convivialité, ...). Chaque voirie a un statut défini (régional, communal ou privé). Le tout offre aux usagers une perception propre au lieu.



Dans ce cadre, **les outils urbanistiques et réglementaires sont nombreux.** Ils peuvent certainement guider mais pas seulement. Le plan de secteur a eu par exemple tendance à étaler les noyaux de village, rendant les zones urbanisables des agglomérations très linéaires, parfois ces dernières se rejoignant l'une à l'autre. Imposer la traversée à 50km/h dans ces zones urbanisables est évidemment impossible. Cela rendrait des villages entiers



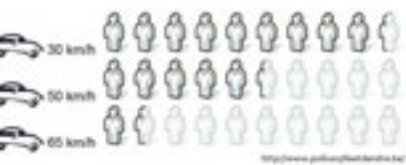


impraticables rapidement, des automobilistes inattentifs sur de trop longues distances ou encore la mise en place d'infrastructures comme les trottoirs impayables. La zone 50km/h ne peut donc correspondre à la globalité de la zone d'habitat du plan de secteur. Dès lors, où commence le village ?

Monsieur Schwanen (DGO4) répertorie **six enjeux principaux à assurer dans une agglomération**: la mobilité, l'effet de porte, les lieux significatifs, les potentialités de développement, la sécurité et les nuisances. Une fois les limites du village fixées, encore faut-il inciter les conducteurs à ralentir. La création d'un **effet de porte** vise à montrer que l'on arrive dans une agglomération. Dans certains villages, nos anciens implantaient la première maison perpendiculairement à la voirie. Différents dispositifs et aménagements sont possibles tels que le rétrécissement de la voirie, un rehaussement de celle-ci, un changement du marquage au sol voire du revêtement, l'installation d'un plateau, d'un dos d'âne/coussin berlinois, d'un massif végétal. Tout ceci pour permettre une identification claire « nous sommes dans le village ». **Les lieux significatifs rythment** un village. Ceux-ci attirent l'œil de l'habitant et de l'utilisateur. Ils favorisent l'habitant à avoir un sentiment d'appartenance et à l'utilisateur à ralentir, à s'arrêter. **Les potentialités de développement** représentent ces zones urbanisables encore disponibles. Celles-ci prendront part à la traversée de l'agglomération et auront inévitablement un impact sur les voiries existantes. Urbaniser les zones qui ne sont pas équipées compliquera inévitablement la circulation de l'agglomération. Une rue nouvelle, c'est un carrefour en plus, des traversées de piétons, cyclistes et véhicules à organiser.

Les traversées

Les aspects routiers et la sécurité



chance de survie des piétons lors d'une collision avec une voiture en fonction de la vitesse



Pour Madame Trussart (DGO1), la volonté de la DGO1 est de rendre des rues plus citoyennes. Pour arriver à cet objectif, divers facteurs entrent en jeu, dont celui de **la sécurité**. On distingue l'insécurité objective, basée sur des données chiffrées, de l'insécurité subjective, ressentie à travers des impressions de danger. Si le premier conduit à l'accident, le second engendre des comportements inadaptés pouvant provoquer un accident. Parallèlement à cela, des études montrent qu'un accident est induit par trois facteurs : le véhicule, l'humain et l'infrastructure routière. Nous avons donc notre carte à jouer pour rendre les routes plus sûres, permettant une circulation locale et de transit. Mais la rue est aussi un lieu de partage entre usagers, conviviale, de séjour et d'activité. Ces fonctions cohabitent à travers les usagers qui circulent et pratiquent le lieu, les riverains qui vivent dans le lieu et les gestionnaires qui assurent la fluidité et la sécurité.

Dans les accidents impliquant des piétons, la mortalité de ceux-ci augmente fortement avec la vitesse des véhicules. Elle est de 10% à 30 km/h mais de 90% à 65 km/h ! Il est donc impératif de diminuer sa vitesse quand il y a une présence possible de piétons. Les lieux sensibles doivent être configurés de telle sorte à offrir un environnement adapté pour que l'automobiliste ralentisse « naturellement ». **L'approche de chaque agglomération se caractérise par différentes zones**, ayant chacune une vitesse adaptée à l'usage et amenant progressivement le conducteur à ralentir. Le conducteur va donc passer de 90km/h à 50km/h voire 30km/h. Ces zones sont à respecter pour en assurer l'efficacité. Passer de 90km/h à 50km/h au moyen d'un simple panneau indicateur est bien sûr impossible et dangereux. Une adaptation progressive de la vitesse est à prévoir. L'implantation et la densité du bâti sont des éléments qui permettent également cette adaptation. La zone à 70km/h aura davantage de bâtiments 4 façades éloignés de la rue, tandis qu'un bâti plus dense et rapproché sera privilégié à 50km/h.

Alors que 2016 s'annonce être l'année du vélo, prenons le cas des pistes cyclables dans une entrée d'agglomération. **Zone d'approche: 90km/h**: On ne peut pas faire une piste cyclable sans protection le long de la route dans cette zone. **Zone d'approche d'agglomération: 70km/h**: L'espace rue doit donner le signal de ralentir. Différentes solutions existent : impression de rétrécissement au moyen d'arbres (attention qu'un arbre planté est un danger potentiel), de végétation, d'éclairage différent, de stationnements adaptés, d'aménagement de la chaussée ou le long de celle-ci. La piste cyclable peut dans ce cas être le long de la rue sans protection, mais il faut veiller à un revêtement différent. **Zone de porte: 50km/h**: Nous entrons dans l'agglomération. A cette vitesse le vélo peut partager la rue avec les autres véhicules, en veillant toujours à un revêtement différent pour la piste cyclable.

Zone fortement agglomérée : 50 ou 30km/h : Le vélo cohabite avec les autres véhicules. Le but d'une gestion réfléchie des différentes zones d'une agglomération est d'améliorer le cadre de vie, d'embellir et redynamiser les centres d'agglomérations tout en assurant leur traversée et la sécurité.

Les traversées

Des cas concrets d'aménagements routiers



Problématiques de traversée de poids lourds, villages divisés par une route régionale importante, sens d'entrées et de sorties de carrefour problématiques, vitesse trop élevée, absence de l'effet de porte sont autant de problèmes que rencontrent nos villages. Des solutions sont possibles ! Construction d'un plateau ralentisseur, aménagement des virages au carrefour, rétrécissement de chaussée, changement de revêtement du sol, borne centrale, etc. **Notre défi est d'intégrer ces dispositifs dans notre paysage rural !** Les bureaux spécialisés accompagnent les auteurs de projets et décideurs pour ce genre d'aménagements.



Les traversées piétonnes - Créer un passage pour piéton sur une route régionale se fait si plusieurs critères sont réunis. Le V85 nous indique la vitesse réellement respectée par 85 % des automobilistes. Cette vitesse ne peut dépasser 70km/h. On évalue également la fréquentation et la cohérence du cheminement du piéton. L'idée de faire un passage pour ralentir la vitesse des automobilistes est à éviter. Il est là pour changer la priorité, mais il ne faut pas oublier qu'une voiture met 60m à s'arrêter quand elle roule à une vitesse de 50km/h. Le passage pour piétons n'est pas la solution miracle pour garantir une traversée de voirie sûre aux usagers faibles car il donne le sentiment de sécurité qui induit des comportements imprudents. En dessous de 150 traversées/jour, il n'est pas efficace d'en installer. Enfin rappelons qu'un piéton qui traverse une chaussée alors qu'un passage se trouve à moins de 30m est en infraction.

Bibliothèque

Habitat et vieillissement

Qui se réjouit d'emménager un jour dans une maison de repos? Probablement un très faible pourcentage de la population. Le nombre de seniors augmentant de jour en jour, il est opportun d'offrir d'autres formes de logements à côté de la traditionnelle maison de repos que nous la connaissons. Cette étude réalisée par l'UCL reprend un inventaire d'une dizaine de projets offrant des solutions d'interdépendance entre acteurs et une autonomie continue des seniors. Résidence autogérée, gîte médicalisé, habitat kangourou, les formules sont multiples. Elle est destinée à tout citoyen qui sera un jour confronté à la question, aux architectes et promoteurs mais également aux pouvoirs publics.

Cet ouvrage, ainsi que de nombreux autres sur l'aménagement du territoire, le logement, l'architecture, le patrimoine... peuvent être consultés ou empruntés à la MUFA.



Agenda

Activités à venir

Du 4 au 8 avril

A la MuFA

**Stage de printemps
«Les Navetteurs du territoire»**

Stage de printemps pour jeunes de 11 à 14 ans: «Les Navetteurs du territoire»

Tu as entre 11 et 14 ans et envie d'embarquer dans un tour de Wallonie? Alors rejoins-nous à Marloie du 4 au 8 avril 2016. Jemelle et son centre du rail et de la pierre, Louvain-la-Neuve, la plus jeune ville de Belgique, Namur et sa citadelle, Liège et son architecture contemporaine et enfin Arlon et ses institutions provinciales. Tant à découvrir durant ces 5 journées! Renseignements et inscription à la MuFA par téléphone au 084/45.68.62 ou par e-mail à l'adresse roland@mufa.be



Wallonie

Le périodique de la MUFA est édité avec le soutien de la Wallonie et des communes partenaires.

Il peut être obtenu sur simple demande ou téléchargé sur le site internet.

Editeur responsable : Laurence SCHALKWIJK (Présidente)

Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl

Rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 MARLOIE

Tél : 084/45.68.60 - Fax : 084/45.68.61 - Mail : info@mufa.be - www.mufa.be

n° 30 (2016) - trimestriel (janvier-février-mars 2016) - n° agrément : P911469